

Acte à classer

del_0093_2023

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-15T16-55-34.00 (MI247528158)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230911-del_0093_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : pesallpjdob_842023021_seal

Date de décision : 11/09/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

Acte : [pesallpjdob_842023021_seal.XML](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[del_0093_2023 Décision](#) Type PJ : 70_DE - Délibération

[Modificative n.1 - Budget](#)

[Bâtiment à vocation](#)

[économique.PDF](#)



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 15/09/23 à 16:55

Date 15/09/23 à 16:55

Date 15/09/23 à 17:01

Par [BUNEL Nadège](#)

Par [BUNEL Nadège](#)

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	30
Votants par procuration	15
Absents	8
Total des votes	45

7. Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq septembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, M. BOUET, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. BOUCHER, M. BISSON, M. LEROY, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. BARRE, M. TIMON, M. LEFRANCOIS, M. DUCLOS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, Mme BINET, M. PLATEL, M. BLAS

SUPPLEANTS PRESENTS : M. DELONGUEMARE, M. MEAUDE, Mme QUEVAL, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. MARIE, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, M. BISSON à Mme ROULAND, M. LEROY à M. COUREL, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. SIMON, M. BONVOISIN à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. MEAUDE, M. TIMON à M. DARMOIS, M. LEFRANCOIS à M. CANTELOUP, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. VALLEE à M. TIHY, M. MORDANT à M. RUVEN, Mme BOQUET à Mme QUEVAL, M. BLAS à Mme BOURNISIEU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. DA SILVA

del_0093_2023 Décision Modificative n°1 – Budget Bâtiment à vocation économique.

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 19 114 €, comprenant :

En dépenses :

- Nature 6542 (*créances éteintes*) pour la somme de 36 072 euros, correspondant à la clôture pour insuffisance de l'actif de 3 sociétés, suite à leur liquidation judiciaire.
- Nature 6688 (autres) réduction de la somme de 6 500 euros, permettant l'équilibre de la DM.
- Nature 6188 (autres frais divers) réduction de la somme de 10 458 euros, permettant l'équilibre de la DM.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
SF	90	6542	65	PEPINIERPA	CREANCES ETEINTES	36 072,00 €
SF	01	6688	66	FINANCES	AUTRES	- 6 500,00 €
SF	01	6188	011	FINANCES	AUTRES FRAIS DIVERS	-10 458,00 €
					TOTAL	19 114,00 €

En recettes :

- Nature 70878 (par d'autres redevables) pour la somme de 19 114 euros, correspondant au rattrapage des charges de la pépinière 2022.

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
ECONOMIE	90	70878	70	PEPINIERPA	PAR D'AUTRES REDEVABLES	19 114,00 €
					TOTAL	19 114,00 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

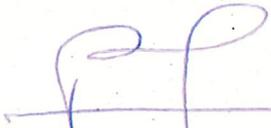
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;
VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget à vocation économique de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 19 114 € équilibré en section de fonctionnement.

Pont-Audemer, le 11 septembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

